



Les essentiels JurisMedX

Une méthode, plusieurs terrains.

Cascade de représentation : qui décide en premier ?

La famille ne vote pas à main levée dans la chambre du patient.

Laurence Petoud – Expert juridique
CAS Droits des patients & santé publique
www.jurismedx.ch – contact@jurismedx.ch

"Ce document est protégé par copyright. Son contenu est issu d'un travail original et ne peut être utilisé sans autorisation."



Concept :

Les essentiels JurisMedX sont nés d'une idée simple : rendre les contenus vraiment exploitables quand le temps manque, que les matières s'accumulent et qu'il faut pourtant comprendre, retenir, raisonner et agir.

Au lieu d'ajouter une couche de documents de plus, JurisMedX transforme un thème en ressource courte, dense, lisible et utile.

Le but n'est pas de simplifier bêtement.

Le but est de faire émerger l'essentiel sans perdre l'intelligence du sujet.

Ce que sont les Essentiels

Les essentiels JurisMedX sont des ressources condensées conçues pour aller droit au but : définitions, notions clés, vocabulaire utile, repères, pièges, réflexes et points d'attention.

Chaque essentiel repose sur la même logique : **clarifier, structurer, faire retenir et rendre réutilisable.**

Ce qu'on y trouve

Selon le thème et le public, un Essentiel peut prendre la forme de :

- Fiche courte
- Mini-guide
- Support de révision
- Synthèse méthodologique
- Version "réflexes"
- Version "pièges à éviter"
- Ressource téléchargeable directement

Pour qui

La collection est pensée pour plusieurs terrains :

- Étudiant·e·s en droit
- Assistants en médecine
- Soignant·e·s
- Assc
- Secrétaires médicales
- Personnel administratif hospitalier
- Autres publics à venir selon les besoins

La promesse

Même méthode.

Autre public.

Autre langage.

Même exigence.

Les essentiels JurisMedX : des bases solides, des formats utiles, une vraie logique de terrain.



Introduction

Lorsque le patient est incapable de discernement et qu'il faut consentir à des soins, le Code civil prévoit un ordre des personnes habilitées à le représenter. L'OFSP rappelle que le représentant thérapeutique doit faire valoir la volonté présumée de la personne incapable et défendre ses intérêts, pas décider selon ses propres préférences.

Le réflexe central

On cherche la personne habilitée dans l'ordre, pas la personne la plus insistante.

Ordre à vérifier

- personne désignée dans les directives anticipées ou mandat ;
- curateur avec mission médicale ;
- conjoint ou partenaire enregistré selon conditions ;
- personne faisant ménage commun et assistance régulière ;
- descendants ;
- parents ;
- frères et sœurs.

Pièges classiques

- écouter le proche le plus bruyant ;
- informer tous les enfants "pour être équitable" ;
- oublier le mandat pour cause d'inaptitude ;
- oublier les directives anticipées ;
- confondre représentant et simple proche ;
- laisser la famille transformer le soin en assemblée générale.

Point JurisMedX

La cascade de représentation évite le chaos. Elle ne garantit pas que tout le monde sera content. Tant mieux, ce n'est pas son travail.

Conclusion

Quand le patient ne peut pas décider, l'ordre légal évite que la décision soit capturée par l'émotion, la pression ou le micro le plus fort.